

L'AGENDA GROUPAMA FORÊTS ASSURANCES

Octobre 2024

Lancement du **nouveau logiciel de gestion des contrats** : plus moderne et sécurisé, il offrira davantage de fonctionnalités pour mieux répondre aux besoins de nos sociétaires

Novembre 2024

Groupama Forêts Assurances sera présent au **Salon des Maires du 19 au 21 Novembre**
Porte de Versailles à Paris
Pavillon : 2.2, Stand : D62

Décembre 2024

Envoi des **appels de cotisations 2025 à nos sociétaires** sur base des mises à jour des états de peuplement

BON À SAVOIR



Faites évoluer vos forfaits de garantie

Vous avez reçu vos demandes de mise à jour des états de peuplements. N'oubliez pas de réévaluer les forfaits de garantie à l'hectare. En effet, les forêts assurées s'apprécient dans le temps et il est important de considérer et ajuster si nécessaire les forfaits choisis pour une meilleure protection (et aussi tenir compte de l'inflation).



Nouveau logo

La marque Groupama fait peau neuve et ouvre un nouveau chapitre de son histoire avec le lancement de nouveaux marqueurs identitaires. Admirez notre nouveau logo ci-dessus.

GROUPAMA FORÊTS ASSURANCES RECRUTE

GROUPAMA FORÊTS ASSURANCES est à la recherche de son futur **commercial basé en région Auvergne-Rhône-Alpes ou en Bourgogne-Franche-Comté.**

Si vous souhaitez mettre vos compétences au profit d'un métier porteur de sens avec une équipe dynamique, contactez-nous à l'adresse suivante : adrien.thibaud@groupama-misso.com



Retrouvez notre offre d'emploi sur : [Commercial\(e\) d'assurance | GROUPAMA FORETS ASSURANCES | LinkedIn](#)

ÉVÈNEMENT



Nous saluons l'arrivée de Madame la Ministre Annie Genevard au sein du **ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt**.

Nous nous réjouissons de la mise en valeur de la Forêt au sein de l'intitulé du ministère.

ACTUALITÉS

Si la France a été épargnée par les feux de forêt en 2024, ce n'est pas le cas de l'ensemble de l'Europe ...

La saison des feux de forêt en Europe en 2024 fait face à d'importants défis en raison du changement climatique, qui a augmenté la fréquence et l'intensité des incendies. Les pays méditerranéens comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie, sont parmi les plus touchés mais aussi notamment le Portugal. En 2023, l'Europe a connu l'une de ses pires saisons de feux de forêt de ce siècle, et 2024 montre aussi des signes de risques similaires, avec des sécheresses extrêmes et des températures élevées enregistrées sur le continent.

Dès mars 2024, le nombre d'incendies dans l'Union européenne avait presque doublé par rapport à la moyenne habituelle à cette période. Bien que ces incendies n'aient pas encore causé de dommages majeurs en termes de surfaces brûlées, les conditions sont propices à une saison plus sévère en raison des sols secs, de la faible humidité et des vents forts, qui accélèrent la propagation des feux. L'UE a réagi en renforçant ses capacités de lutte contre les incendies, avec une nouvelle flotte d'avions et le déploiement stratégique de pompiers à travers l'Europe pour mieux répondre aux incendies de grande ampleur.

L'aggravation des conditions propices aux incendies fait partie d'une tendance mondiale plus large liée au changement climatique, qui rend certaines régions de plus en plus vulnérables aux incendies de grande ampleur. Cela pousse les pays européens à se concentrer non seulement sur la réponse d'urgence, mais aussi sur la prévention grâce à une meilleure gestion de la végétation et à des systèmes d'alerte précoce.

Des initiatives comme le mécanisme de protection civile de l'UE et les investissements dans de nouveaux avions de lutte contre les incendies font partie de la stratégie pour lutter plus efficacement contre ces incendies.

Si aucun grand événement en France n'a défrayé cette année la chronique, rappelons tout de même qu'à la mi-août 11 500 ha ont brûlé en France contre une moyenne de 12 000 ha les années précédentes.

Le texte ci-dessus s'appuie sur différents articles parus dans plusieurs médias européens durant l'été 2024.

LE PORTRAIT – Clara Ottavioli

○ **Qui êtes-vous / pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ?**

Je suis Clara Ottavioli, ingénieure agronome spécialisée en gestion des milieux naturels à L'Institut Agro Montpellier et en gestion forestière à AgroParisTech Nancy.

Depuis mars 2024, j'assume la fonction de cheffe de projet DFCI (Défense de la forêt contre les incendies) au sein de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), au sein du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), à Orléans.

Le CNPF, régi par le code forestier (Art L. 321-1), a pour vocation d'agréer les documents de gestion durable et d'offrir un accompagnement technique aux sylviculteurs privés.

L'IDF incarne le pôle Recherche, Développement et Innovation du CNPF, agissant comme interface entre les propriétaires forestiers privés et la recherche scientifique.

○ **Vous êtes cheffe de projet DFCI, pouvez-vous nous en dire plus sur ce rôle et vos responsabilités principales ?**

Les missions qui me sont confiées en tant que cheffe de projet DFCI se déclinent en deux axes principaux.

- D'une part, j'anime et coordonne un réseau de référents régionaux, en tant que référente nationale.

- D'autre part, je suis chargée du transfert des avancées de la recherche sur la défense contre les incendies de forêt vers les propriétaires et gestionnaires forestiers. Parallèlement, je fais remonter leurs interrogations et besoins vers la communauté scientifique, en tant qu'ingénieure à l'IDF. Cela inclut également la conception et la mise en œuvre de formations dédiées aux propriétaires forestiers.

○ **Pouvez-vous nous parler de la loi « incendies » de juillet 2023 ?**

La Loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 marque un tournant significatif en matière de DFCI et fait suite à l'intensification du risque ainsi qu'à son extension géographique.

Elle confère notamment au CNPF un certain nombre de missions supplémentaires ayant trait à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts et dote pour cela l'organisme d'un réseau de référents et de référents DFCI régionaux et nationaux.

Ce réseau a pour mission d'intégrer la DFCI aux actions du CNPF en forêt privée, notamment au travers du conseil aux propriétaires forestiers, de la prise en compte du risque incendie dans les documents de gestion durable des forêts privées (SRGS, PSG,..) et de l'animation de regroupements forestiers autour de ces thématiques. En fonction des territoires, ces référents DFCI contribuent à la cartographie des infrastructures de défense, à l'élaboration des atlas des risques, ainsi qu'à des projets de recherche et développement sur le risque incendie de végétation. Ces actions témoignent de notre engagement croissant à anticiper les risques incendiaires et à sensibiliser tant les professionnels que les propriétaires forestiers à ces enjeux.



Lire la suite 

LE PORTRAIT (suite)

L'ensemble de nos missions sont détaillées à l'adresse suivante :
<https://www.cnpf.fr/feuxdeforets>

De plus, cette loi abaisse le seuil de surface pour l'obligation de présentation d'un PSG instruit par le CNPF à 20ha au lieu de 25ha (Article L. 312-1 du CF) et les propriétaires pourront désormais bénéficier d'une visite et d'un bilan à mi-parcours de l'exécution de leur PSG par un technicien du CNPF (Art. L. 312-3-1 du CF) , en vue d'encourager la dynamisation de la gestion forestière ainsi que son adaptation au changement climatique.

Les articles de loi concernés :

« Art. L. 312-3-1.-Le propriétaire peut bénéficier d'une visite et d'un bilan à mi-parcours de l'exécution de son plan simple de gestion, par un technicien du Centre national de la propriété forestière, en vue d'encourager la dynamisation de la gestion forestière ainsi que son adaptation au changement climatique. »

« Art. L. 321-4-1.-Un réseau national de référents compétents en matière de défense des forêts contre les incendies est institué au sein du Centre national de la propriété forestière. Il est composé d'au moins un référent par centre régional de la propriété forestière et d'un coordonnateur au niveau central, chargé de la mutualisation des retours d'expérience entre territoires. »

« Ce réseau est chargé de promouvoir les actions du Centre national de la propriété forestière en matière de conseil aux propriétaires concernant les mesures de prévention du risque d'incendie, l'amélioration de la desserte forestière et l'identification des espaces non gérés présentant une vulnérabilité aux feux de forêt. »

Modification de l'art. L. 312-2 du CF, qui est complété par l'alinéa suivant : « Le centre régional de la propriété forestière met à la disposition des propriétaires des exemples de plan simple de gestion les invitant à hiérarchiser les enjeux en fonction des caractéristiques du massif forestier où se trouvent les parcelles. »



Référents DFCI au CNPF

Cheffe de projets nationale au CNPF-IDF : **Clara Ottavioli**



Lire la suite 

LE PORTRAIT (suite)

- **Nous œuvrons tous, chacun à notre façon, à la protection des forêts. Quel est votre ambition pour la forêt française pour les années futures ?**

Ma vision pour l'avenir des forêts françaises repose sur l'anticipation proactive des menaces, afin de garantir que les forêts continuent à remplir leurs fonctions écologiques, productives et sociales.

Il est fondamental d'intégrer la prévention des risques naturels dans une approche globale, prenant en compte la préservation de la biodiversité, la gestion de l'accueil du public, ainsi que les impératifs de production dans les pratiques de gestion forestière.

L'objectif est de promouvoir la collaboration tout en tirant parti des nouvelles technologies à notre disposition.

Le feu ne respectant pas les frontières et ayant un impact considérable sur les territoires, la défense des forêts contre les incendies constitue une mission d'intérêt général. Cela nécessite une coordination étroite entre les institutions de recherche et les acteurs publics, les propriétaires forestiers privés et les collectivités. Je suis convaincue que ce travail collaboratif est indispensable pour rendre les forêts plus résilientes, capables de relever les défis climatiques actuels tout en restant des ressources essentielles pour la société et l'environnement.

Ces stratégies s'appuient de plus en plus sur des outils technologiques avancés, tels que la cartographie, la modélisation des risques et l'analyse des données climatiques.

Ces outils, déjà incontournables, joueront un rôle de plus en plus central non seulement dans la prévention des incendies, mais aussi dans les actions de lutte et de réhabilitation des territoires touchés.

- **Quelle est votre perception de l'assurance forêt en France et que pourriez-vous recommander aux acteurs de ce marché ?**

Le contexte climatique actuel, avec des événements extrêmes de plus en plus fréquents, souligne l'importance d'une réflexion approfondie sur la protection des forêts, y compris par le biais de l'assurance.

Une plus grande sensibilisation, accompagnée des incitations fiscales fixées par la loi du 10 juillet 2023 devraient encourager davantage de propriétaires forestiers à souscrire une couverture, dans l'intérêt de protéger durablement leurs forêts.

Il est alors essentiel que ce marché offre des solutions adaptées aux besoins spécifiques des propriétaires forestiers, prenant en compte la diversité des forêts et des risques.

Disparition de Madame Annick Boyreau-Vivez



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Madame Annick Boyreau-Vivez survenu cet été. Administratrice puis Présidente de la Caisse Locale d'Aquitaine pendant plusieurs années, Madame Boyreau-Vivez a également siégé au Conseil d'Administration de la MISSO jusqu'en 2020. Pilier de notre mutualisme, avocate de profession, Madame Boyreau-Vivez a apporté ses nombreuses compétences au service de Groupama et a éclairé nos décisions. Elle a aussi facilité l'intégration de notre caisse au sein du Groupe. Elle a en outre été pour moi d'une aide précieuse dans mon rôle de Président.

L'ensemble des élus et des équipes de Groupama Forêts Assurances se joignent à moi pour adresser nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches d'Annick.

Frédéric Duboscq, Président de Groupama Forêts Assurances.